

# UC Irvine

## UC Irvine Previously Published Works

### Title

Structures réticulaires de la pratique matrimoniale

### Permalink

<https://escholarship.org/uc/item/68s550xm>

### Authors

White, DR  
Houseman, M

### Publication Date

1996

### Copyright Information

This work is made available under the terms of a Creative Commons Attribution License, available at <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Peer reviewed

## Structures réticulaires de la pratique matrimoniale

Michael Houseman, Douglas R. White

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Houseman Michael, White Douglas R. Structures réticulaires de la pratique matrimoniale. In: L'Homme, 1996, tome 36 n°139. pp. 59-85;

doi : 10.3406/hom.1996.370118

[http://www.persee.fr/doc/hom\\_0439-4216\\_1996\\_num\\_36\\_139\\_370118](http://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1996_num_36_139_370118)

---

Document généré le 29/03/2016

MICHAEL HOUSEMAN & DOUGLAS R. WHITE\*

## Structures réticulaires de la pratique matrimoniale

Michael HOUSEMAN & Douglas R. WHITE, *Structures réticulaires de la pratique matrimoniale*. — Cet article propose une nouvelle approche de l'étude comparative des systèmes d'alliance, centrée sur la coordination dynamique des choix de mariage effectifs. À l'aide de divers outils informatiques, les auteurs cherchent à identifier les propriétés émergentes du réseau matrimonial dans son ensemble. Après avoir introduit certains aspects méthodologiques de ce travail, ils présentent deux formes réticulaires relativement simples, lesquelles correspondent à deux modalités de bipartition du réseau : une « structure en partages » et une « structure à côtés ». Quelques-uns des enjeux théoriques plus généraux de cette perspective sont alors envisagés.

Cet article s'inscrit dans un projet à visée prospective dont la ligne conductrice est une volonté de reconceptualiser l'étude comparative des systèmes matrimoniaux en accordant une préséance analytique aux choix de mariage effectifs. C'est dans cette optique que nous travaillons depuis 1991, à l'aide de divers instruments informatiques et avec des matériaux d'origines géographiques variées, sur la structuration des réseaux matrimoniaux. Les premiers résultats de ce travail, fondés sur un certain nombre de cas amazoniens et asiatiques, ont été exposés ailleurs (Houseman & White 1993, Houseman & White, à paraître). Nous ne ferons que les évoquer. Nous souhaitons présenter ici les enjeux théoriques et les procédés méthodologiques qui animent cette recherche.

\* **Remerciements.** Le sujet de cet article a été exposé au Département d'Anthropologie de l'Université de Montréal (février 1994) ; nous remercions les participants, notamment A. Côté, J.-C. Muller et L. Racine, pour leurs observations. Nous tenons également à remercier E. Viveiros de Castro, C. Collard, C. Macherel, M. Selz et plus particulièrement M. Moisseeff, qui ont bien voulu lire et commenter des versions précédentes de ce texte. M. Houseman exprime sa gratitude à la Maison Suger ainsi qu'à l'Australian Institute of Aboriginal and Torres Strait Islander Studies (Canberra) pour leur aide dans réalisation de ce travail. La recherche de D. R. White sur les graphes de parenté au cours des années 1991-1992 a bénéficié du soutien de la Maison des Sciences de l'Homme, de la Maison Suger, du Groupe de Recherche LAMAS du CNRS dirigé par A. Degenne et du Ministère de la Recherche et de la Technologie.

En règle générale, l'a-t-on assez constaté, les gens tendent à se marier ni trop loin, ni trop près, quelle que soit la compréhension locale de la distance idéale qui devrait séparer des conjoints : elle varie d'une société à l'autre, voire d'un individu à l'autre. C'est le cas aussi bien dans les systèmes d'alliance dits « semi-complexes » ou « complexes » (cf. par ex. Héritier 1981 ; Zonabend 1981) que dans les systèmes dits « élémentaires ». Ainsi, la majorité des membres d'une population donnée trouvent leurs conjoints, génération après génération, au sein d'une même aire ou communauté matrimoniale, laquelle se caractérise par un degré relatif de fermeture. Bref, une part importante des mariages unissent des individus déjà reliés, directement ou indirectement, par des liens de consanguinité et/ou d'affinité. Ce sont les propriétés formelles du noyau d'interrelations que compose cet ensemble d'unions raccordées entre elles que nous étudions. Ce sont donc les modalités de connexion qui associent ces mariages entre eux que nous voulons mettre en évidence.

Nous nous intéressons en premier lieu aux choix d'alliance effectivement réalisés, et non aux schèmes catégoriels issus de terminologies de parenté ou aux préceptes normatifs de mariage. Toutefois, les régularités comportementales que nous cherchons à dégager ne se ramènent pas à de simples taux d'unions entre des personnes occupant telle ou telle place dans la parenté : par exemple, la proportion de mariages entre cousins croisés, ou la fréquence d'unions entre des individus de quatrième degré de consanguinité, etc. Elles renvoient plutôt à des principes d'organisation propres au déploiement du réseau matrimonial en tant que tel.

Cette perspective repose sur l'idée suivante : chaque mariage est en partie conditionné par les mariages qui le précèdent, et contribue, à son tour, à la détermination des unions subséquentes. Il s'agit là d'un constat somme toute assez banal. Les évaluations stratégiques qui président aux initiatives matrimoniales se font forcément en fonction du système de relations en vigueur, lequel est largement déterminé par les alliances précédentes. De façon similaire, ces initiatives, en raison des rapports politiques ou économiques dont elles favorisent ou non le développement, des usages terminologiques ou onomastiques dont elles facilitent ou non l'application, des pratiques cérémonielles dont elles encouragent ou non la réalisation, etc., sont elles-mêmes constitutives du contexte par rapport auquel seront évaluées les options matrimoniales à venir. Le poids de telle ou telle union antérieure dans la détermination de telle ou telle union subséquente peut certes être difficile à préciser. Cependant, le rôle que joue l'influence conjuguée des alliances passées dans la sélection des conjoints futurs paraît indéniable.

La somme des arrangements matrimoniaux ne représente donc pas un simple assemblage de comportements (individuels ou collectifs, et dans ce dernier cas, par exemple lignagers), mais une coordination dynamique de ces comportements. Notre interrogation porte sur le caractère systématique de cette coordination : dans quelle mesure l'agrégation des choix matrimoniaux répond-elle à une tendance unitaire ? En d'autres termes, dans quelle mesure la conca-

ténation d'alliances successives aboutit-elle à l'émergence de propriétés formelles caractéristiques du réseau matrimonial dans son ensemble ? Une telle cohérence des pratiques matrimoniales ne devrait pas nous surprendre. Elle témoigne d'un déploiement ordonné du réseau en accord avec d'autres dynamiques sociales faisant elles aussi intervenir des liens de parenté : l'apparition et la dissolution progressive des unités d'appartenance, mais également l'évolution de relations d'échange, des instances politiques et religieuses, etc.

L'approche structurale de l'alliance d'inspiration lévi-straussienne consiste avant tout en l'analyse logique d'une série de règles de mariage positives ou négatives — « prescriptives » (classificatoires), « préférentielles » (normatives) ou implicites (inconscientes ?) — dont l'application répétée aboutirait à un réseau ayant telles ou telles propriétés. La vérification de ces propriétés à partir de la prise en considération des mariages réels (*cf.* par ex. Héritier 1981 ; Turner 1974) y représente un procédé accessoire. La démarche qu'on se propose de suivre est strictement inverse, puisque nous cherchons d'abord à appréhender le réseau empirique des mariages pour s'interroger ensuite sur les ressorts possibles des régularités observées. En même temps, notre approche se distingue nettement de l'étude classique des réseaux egocentrés (*cf.* par ex. Van Velsen 1964 ; Mitchell 1969 ; Gulliver 1971) : nous étudions non pas les stratégies par lesquelles les individus exploitent le réseau de relations qui les entoure, mais le réseau lui-même en tant que totalité issue de (et présidant à) l'interdépendance d'une multitude d'initiatives particulières reliées entre elles.

Les structures matrimoniales que nous recherchons sont donc des configurations réticulaires : elles se rapportent à l'inflexion d'un réseau d'alliances interconnectées dans le sens d'un certain ordonnancement évolutif d'ensemble. Afin d'identifier des configurations de ce genre, le recours à des outils informatiques, et notamment au logiciel PGRAPH, s'est révélé essentiel<sup>1</sup>. Par rapport à d'autres programmes développés pour le traitement de données généalogiques, comme par exemple GEN-PAR (Selz 1994) ou GENTREE (Cribb 1993), PGRAPH a la particularité de pouvoir représenter un réseau matrimonial sous la forme d'un graphisme unitaire. De ce point de vue, il constitue un outil particulièrement intéressant pour notre démarche. Considérons maintenant certains aspects techniques de notre recherche liés à l'utilisation de ce logiciel.

### Une écriture : points et lignes

Aborder le fonctionnement matrimonial par le biais d'une étude du réseau des alliances nous oblige à centrer le dispositif analytique non plus sur les individus issus de couples parentaux, mais sur les couples parentaux eux-mêmes,

1. Pour une description plus détaillée du logiciel PGRAPH, développé par D. R. White, initialement à partir d'un algorithme élaboré par JORION & LALLY (1983) pour le calcul des mariages consanguins, voir WHITE & JORION (1992). Un exemplaire de PGRAPH, qui est en évolution constante, est disponible en tant que *shareware* auprès de son auteur pour le prix de 100 F.

c'est-à-dire sur les mariages. S'agissant de la représentation des informations généalogiques, cela implique l'inversion de certains aspects de la notation conventionnelle. Ainsi, dans notre formalisme et suivant Bertin (1967) et Guilbaud (1970), les mariages sont représentés par des points et les individus par des traits reliant ces points entre eux. Les personnes de l'un et de l'autre sexe sont indiquées par des traits pleins, en pointillés ou de couleurs différentes, etc. L'orientation temporelle va de haut en bas de sorte que des traits qui convergent en un même point vers le bas correspondent à des conjoints, tandis que ceux qui divergent depuis le haut à partir d'un même point correspondent aux germains (les individus ayant contracté plusieurs mariages sont représentés par plusieurs traits issus d'un même point matrimonial). Chaque union est ainsi conçue comme établissant un lien entre certains individus — d'un côté les conjoints, de l'autre les germains —, mais surtout, entre certains mariages : d'un côté ceux des co-parents (parents des conjoints), de l'autre ceux des co-affins (conjoints des germains). La figure 1 b représente une transcription, selon cette écriture, de la figure 1 a, où les individus féminins sont indiqués par des traits pleins et les individus masculins par des traits en pointillés<sup>2</sup>.

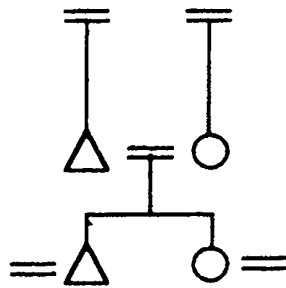


Fig. 1 a

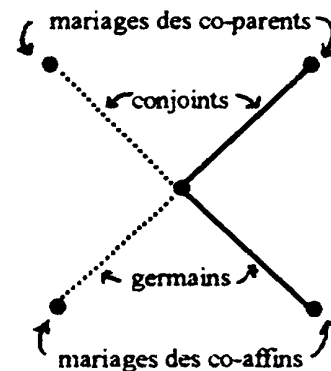


Fig. 1 b

En vue de leur traitement informatique, les relations de parenté sont envisagées comme un ensemble de mariages reliés les uns aux autres par deux types de liens : le lien entre un mariage donné et le mariage dont l'épouse est issue, et le lien entre ce même mariage et le mariage dont l'époux est issu. Dans la perspective de la codification d'un échantillon généalogique, cela revient, d'une part, à attribuer un numéro particulier à chaque couple, et d'autre part, à préciser, pour chaque mariage ainsi numéroté, les numéros correspondant aux couples parentaux dont sont issus les deux conjoints (un couple parental dont on ne sait rien est encodé 0)<sup>3</sup>. Le tableau 1 présente à titre d'exemple une telle

2. Voir WHITE & JORION (1992) pour une discussion de ce formalisme, ainsi que HÉRAN (1993) pour un système de notation comparable.
3. Alternativement, une codification peut s'établir à partir d'une numérotation des individus. En ce cas, il est nécessaire de préciser, pour chaque individu numéroté, le numéro de son père, celui de sa mère et celui (ceux) de son (ses) conjoint(s).

codification de la figure 2a, laquelle est transcrite, selon l'écriture que nous adoptons, dans la figure 2b. Cette fois encore, les individus féminins sont indiqués par des traits pleins et les individus masculins par des traits en pointillés.

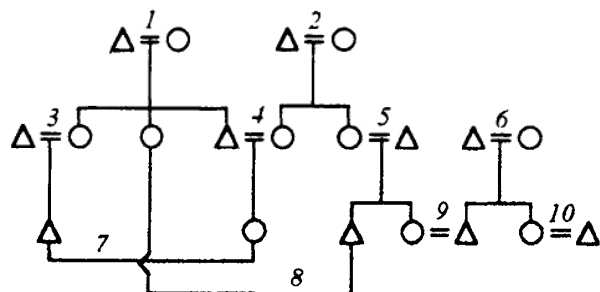


Fig. 2 a

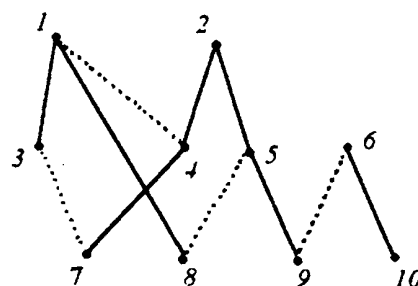


Fig. 2 b

N° de mariage (couples parentaux) :

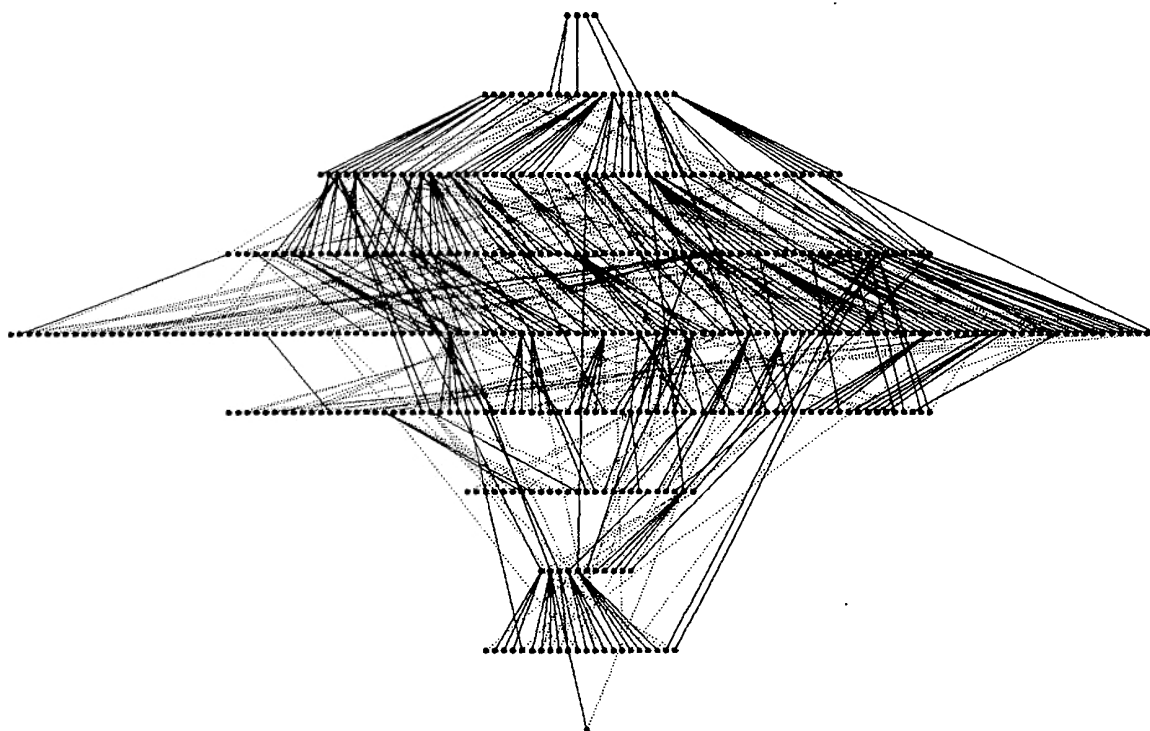
|                            | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|----------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| N° du couple parental de W | 0 | 0 | 1 | 2 | 2 | 0 | 4 | 1 | 5 | 0  |
| N° du couple parental de H | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 3 | 5 | 6 | 6  |

Tabl. 1

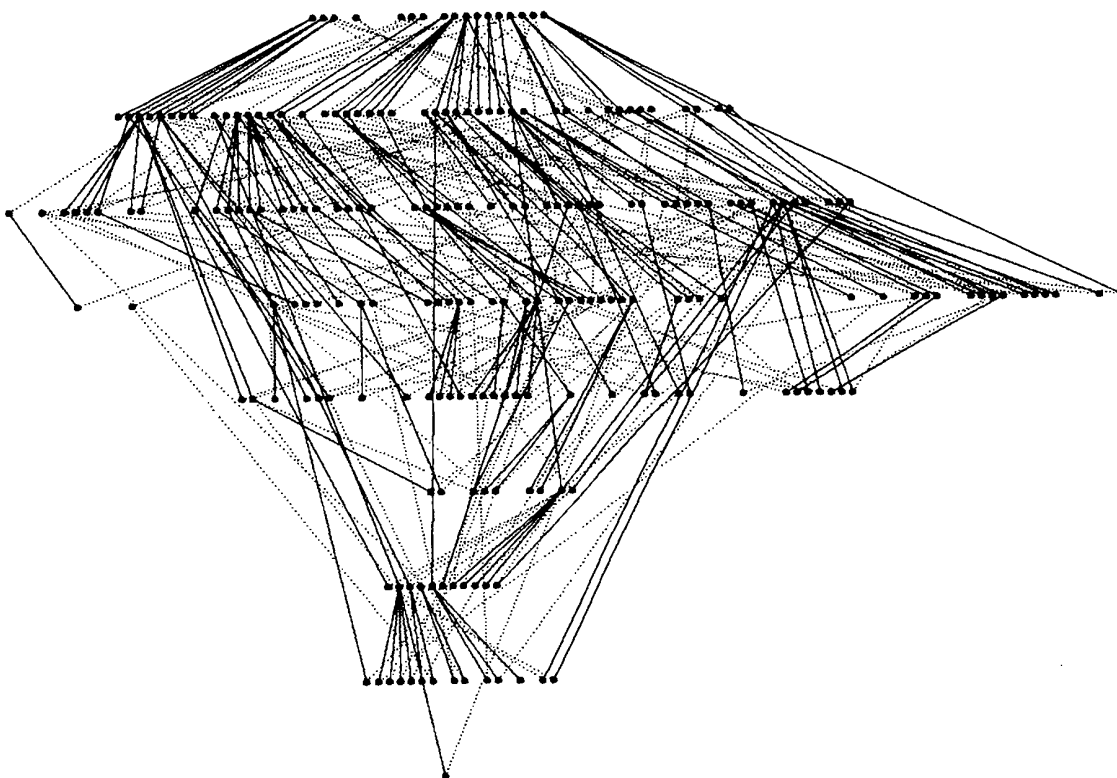
Ce système de notation n'ajoute aucune information nouvelle par rapport aux schémas généalogiques classiques. En revanche, il permet de mieux appréhender les caractéristiques formelles de réseaux constitués par un échantillon de pratiques matrimoniales. Parmi ces caractéristiques, la première consiste en l'existence au sein du réseau d'un noyau d'alliances fortement reliées. C'est dans ce noyau qu'on doit rechercher ce que nous avons appelé des structures réticulaires.

### Un objet : le noyau du réseau

Dans notre modèle, un réseau matrimonial correspond à un certain nombre de *chemins* reliant entre eux des mariages. Ce sont les caractéristiques de ces chemins, lesquels font intervenir des relations de consanguinité aussi bien que des relations d'affinité, qui nous intéressent. En prenant notre cas hypothétique comme illustration (fig. 2a et 2b), nous nous intéresserons par exemple, à la relation qui existe entre, d'une part, le lien de co-parentalité établi par le mariage 8 entre les couples parentaux 1 et 5 et, d'autre part, les autres connexions qui relient les couples 1 et 5. Notons que cette interrogation n'est possible que parce qu'une telle autre connexion est effectivement présente, de sorte que le chemin reliant les points 1, 5 et 8 correspond à un *circuit* : il se boucle sur lui-même (8-1-4-2-5-[8]). Une question similaire ne saurait être posée à propos du mariage 9 par exemple, car le chemin qui relie les points 5, 9 et 6 ne forme pas un circuit : il ne mène nulle part. De ce point de vue, les



*Fig. 3 a. Wampar, réseau*



*Fig. 3 b. Wampar, noyau du réseau*



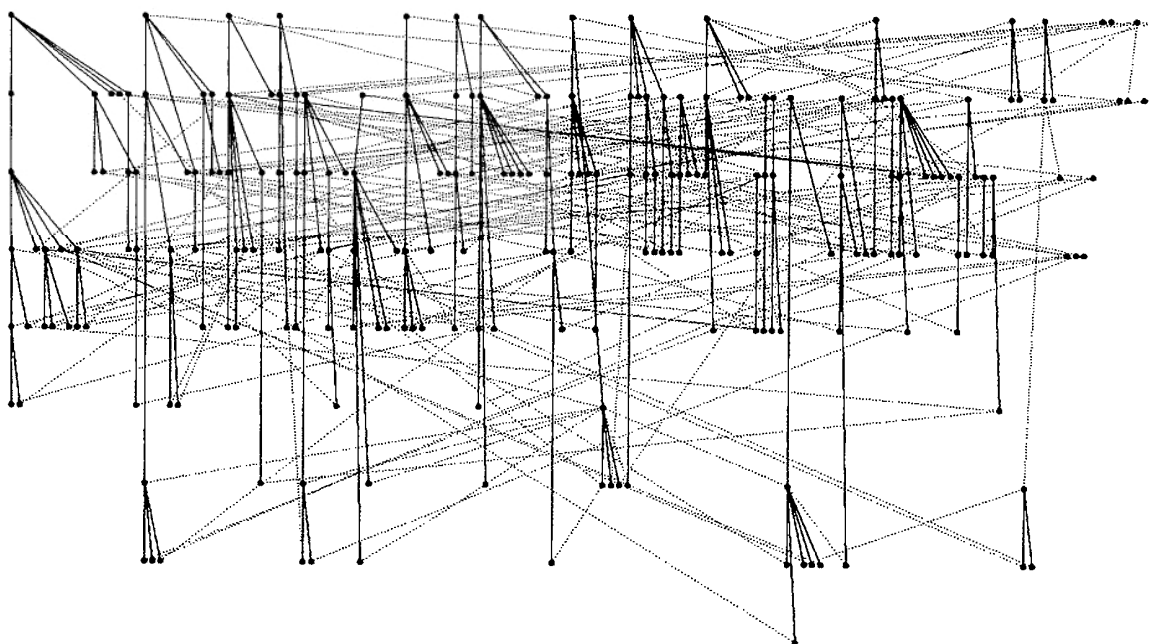


Fig. 3 c. Wampar, noyau du réseau ordonné par patrilignes

unions 9, 6 et 10 se situent hors du champ de l'analyse : elles ne sont pas suffisamment rattachées au reste du réseau pour qu'on puisse émettre une quelconque hypothèse à leur égard.

À strictement parler, l'objet de notre analyse n'est donc pas le réseau formé par un échantillon empirique de mariages, mais un sous-ensemble de ce réseau, à savoir celui qui se rapporte à l'interconnectivité des alliances qui le composent. Nous appelons ce sous-ensemble le *noyau* du réseau. Il renferme la totalité des mariages situés dans des circuits, autrement dit, tous ceux qui sont reliés à au moins deux autres mariages faisant eux aussi partie du noyau. Plus précisément, le noyau inclut (i) tous les mariages consanguins (circuits composés exclusivement de liens de consanguinité), (ii) tous les renchaînements d'alliance (circuits comprenant au moins une relation d'affinité), et, dans le cas de certains réseaux, (iii) les unions qui, sans être reliées à deux autres mariages du noyau, relient plusieurs (sous-) noyaux entre eux<sup>4</sup>. Ainsi, en reprenant l'exemple des figures 2 a et

4. La notion de « renchaînement », introduite par JOLAS, VERDIER & ZONABEND (1970 : 19-22), est utilisée par différents auteurs pour parler de choses différentes. Nous l'employons ici pour qualifier un mariage entre des personnes *déjà reliées par une ou plusieurs relations d'affinité*. Nous distinguons donc entre des renchaînements de premier ordre ou *binaires* dont les circuits correspondants ne comprennent qu'un seul lien d'affinité préalable — deux liens d'affinité en tout — entre les conjoints (par exemple pour un homme, mariages avec la ZHZ, FZSWBD, etc.), et les renchaînements de second ordre ou *ternaires* comprenant deux liens d'affinité préalables — trois en tout — entre les conjoints (par exemple pour un homme, mariages avec ZHZHZ, FZSWBDHMZ, etc.). La première formule, illustrée dans les figures 4, 5 et 6 de JOLAS *et al. ibid.*, a été mise en évidence par SEGALIN (1985, 1991) pour le pays bigouden sud. La seconde formule, un mariage entre co-affins, qui se retrouve dans les figures 3 et 7 de JOLAS *et al. ibid.*, a été mise en évidence sous le nom de « spirale ternaire » chez les Touareg Udalén par GUIGNARD 1984, et sous le nom de « cycle ternaire » chez les Dogon de Tabi par CAZÈS & GUIGNARD 1991. L'union avec un consanguin du conjoint d'un parent (conjoint qui n'est pas lui-même un parent), par exemple avec la fille du frère

2b, le mariage 7 représente à la fois une union consanguine avec la MBD (chemin 7-3-1-4-[7]) et un renchaînement binaire avec la MZHMZD (chemin 7-4-2-5-8-1-3-[7]), tandis que le mariage 8 représente un double renchaînement binaire, à la fois avec la MZHZ (chemin 8-1-4-2-5-[8]) et avec la MZDHMZ (chemin 8-1-3-7-4-2-5-[8]). Désormais, lorsque nous parlerons de l'organisation d'un réseau matrimonial, il s'agira de l'organisation du noyau de ce réseau.

La figure 3a représente un réseau de 440 mariages recueillis chez les Wampar de Papouasie Nouvelle-Guinée par Fischer (1975 ; codification par Walter Schultze) ; la figure 3b représente le noyau de ce réseau, composé de 228 unions, et la figure 3c ce même noyau ordonné par patrilignes. Ici, comme dans les figures 4 et 5, afin de souligner le caractère arbitraire des conventions graphiques, ce sont les individus masculins qui sont indiqués par des traits pleins, les individus féminins par des traits en pointillés<sup>5</sup>.

Comme le montre cet exemple, le passage du réseau entier au noyau est marqué par une réduction du nombre de mariages ainsi que par une contraction du réseau sur lui-même. L'ampleur de cette perte d'informations est largement fonction des méthodes d'enquête. De façon générale, plus la profondeur généalogique de l'échantillon est importante et plus le repérage de connexions indirectes — le recensement des affins des affins par exemple — est systématique, plus grande est la taille du noyau. Toutefois, l'échelle à laquelle se situe l'échantillon reste une considération majeure : au delà d'une aire d'endogamie relative, une part plus importante des chemins recensés ne forme pas des circuits et seront donc exclus de l'analyse. Dans ce cas, le noyau identifié, même s'il est de taille plus importante, sera moins représentatif. La nature et l'étendue des zones de concentration des mariages où doit se situer l'enquête sont évidemment variables d'une société à l'autre ; elles peuvent aussi évoluer au sein d'une même population en raison de changements démographiques, de mouvements migratoires, etc. Les connaissances de l'ethnographe jouent ici un rôle essentiel. Soulignons enfin que, dans une perspective comparative, il est nécessaire que le noyau soit à la fois assez fourni pour qu'une configuration réticulaire puisse y être repérée, et assez représentatif par rapport à un niveau donné d'organisation sociale pour que cette configuration puisse infléchir de façon significative le développement du réseau dans son ensemble. Par exemple, le noyau de 97 mariages tiré des deux cents et quelques unions recueillies par Fox (1978) auprès des habitants de l'île irlandaise de Tory (fig. 4) paraît à la fois suffisamment substantiel et suffisamment représentatif pour qu'on puisse y chercher des traits morphologiques intéressants. En

d'une précédente épouse du père (FWBD), est un cas particulier de renchaînement binaire ; l'union avec un consanguin du conjoint du conjoint d'un consanguin, par exemple avec la fille du frère de l'épouse précédente du mari de la sœur du père (FZHWBD), est un cas particulier du renchaînement ternaire. À propos du calcul des renchaînements d'alliance, cf. RICHARD 1993.

5. Précisons que les niveaux horizontaux dans ces figures ne correspondent ni à des générations proprement dites, ni à des écarts chronologiques fixes. Ils représentent une solution globale à l'application systématique d'un algorithme graphique qui place les points représentant les unions des couples co-parentaux d'un mariage au-dessus du point représentant le mariage lui-même.

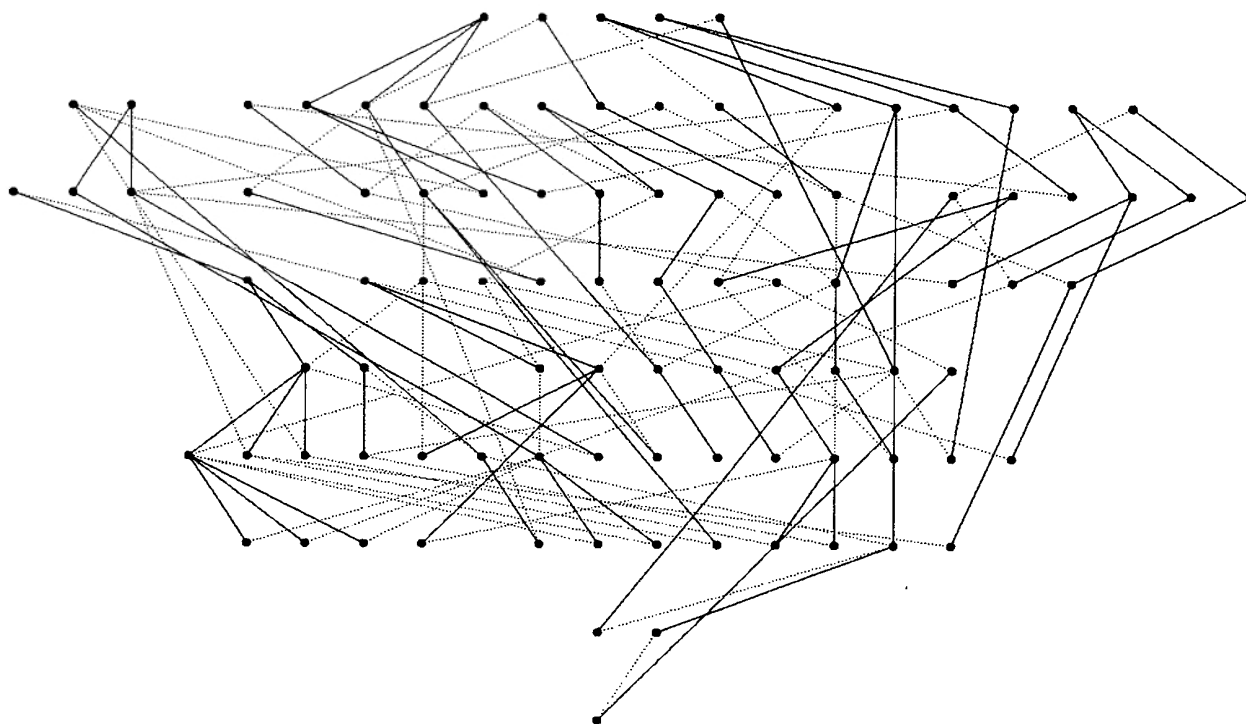


Fig. 4. Ile de Tory, noyau du réseau

revanche, les données collectées par Das (1945) chez les Purum, lesquelles ont alimenté nombre de débats sur le mariage asymétrique — *cf.* Needham (1962, 1971), Akerman (1964), Wilder (1971), White (1973) entre autres —, se révèlent décevantes : l'échantillon de 141 unions se réduit à deux sous-noyaux regroupant dix-huit mariages seulement (fig. 5).

### Quelques morphologies : partages et côtés

Quels sont les principes qui sous-tendent l'organisation du noyau matrimonial ? Tout d'abord, en arrière-plan de la structuration matrimoniale proprement dite, on peut retenir deux facteurs qui, dans l'hypothèse d'un taux d'endogamie plus ou moins constant, ont des conséquences démographiques immédiates et significatives sur les agrégats de mariages. L'un est le nombre moyen d'enfants mariés par mariage : toutes choses restant égales, son augmentation a pour effet d'augmenter la proportion de circuits exclusivement consanguins, c'est-à-dire de mariages au sein de la consanguinité. À l'inverse, une augmentation du taux moyen de mariages multiples a pour effet d'augmenter la proportion de circuits comprenant des connexions affinales, c'est-à-dire des renchaînements d'alliance. Ces deux variables représentent deux paramètres fondamentaux de l'organisation des réseaux matrimoniaux<sup>6</sup>. Ensemble, ils constituent comme

6. Ils ne sont évidemment pas les seuls. La moyenne des différences d'âge entre conjoints (*cf.* par ex. TJON SIE FAT 1983), le taux moyen de conjoints « hérités » par un consanguin (*cf.* par ex. ABRA-

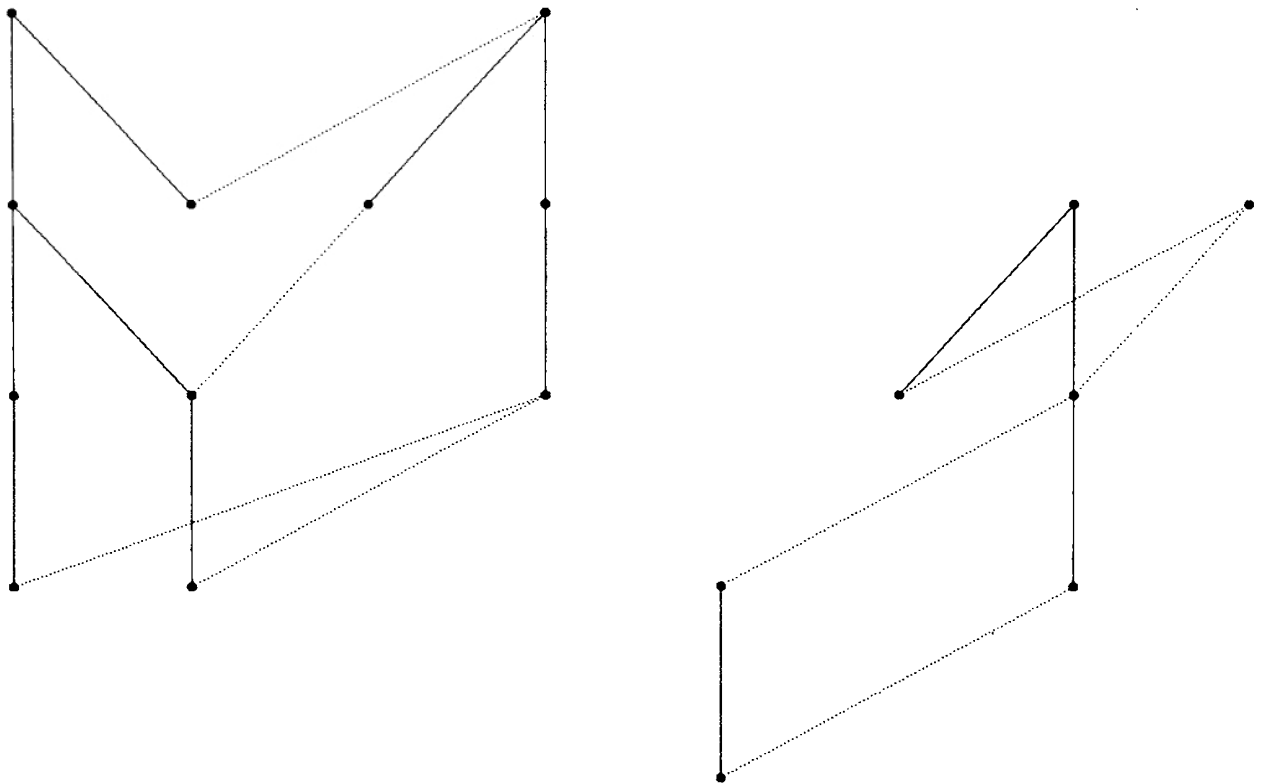


Fig. 5. Purum, noyau du réseau

une toile de fond pour la mise en place de certaines configurations distinctives de l'alliance.

Du point de vue de l'anthropologie de la parenté, le facteur principal intervenant dans l'ordonnement du noyau consiste en la réitération de certaines connexions préalables par la mise en place de nouveaux circuits matrimoniaux. Cette tendance à « boucler » au sein du noyau assure au réseau un degré relatif de fermeture. En même temps, ce sont les caractéristiques récurrentes de ce mouvement centripète qui dotent le réseau (plus exactement, son noyau) de propriétés formelles distinctives. Afin d'identifier ces propriétés, nous procédons à deux types d'opérations exigeant toutes deux un traitement informatique : d'un côté, l'analyse des circuits qui composent le noyau, de l'autre, la mise en évidence de certains aspects de sa morphologie globale. En traduisant les résultats de l'analyse des circuits sur un plan graphique et/ou en opérant diverses sélections, divers regroupements et diverses réductions sur une représentation graphique du noyau lui-même, nous cherchons à faire ressortir les traits structurels caractéristiques du réseau matrimonial en tant que totalité. Ainsi par exemple, en reprenant encore une fois le cas hypothétique qui nous sert d'illustration (fig. 2a et 2b), on peut voir que la morphologie du noyau de

HAMS 1973 à propos du cas des unions lévites) sont également des considérations très importantes.

ce mini-réseau correspond à un intermariage régulier — une série de renchaînements binaires — de deux lignes utérines, figurées par des traits pleins dans la figure 6. La figure 7 en donne une version synthétique par la fusion des germains de même sexe, représentés par un seul trait.

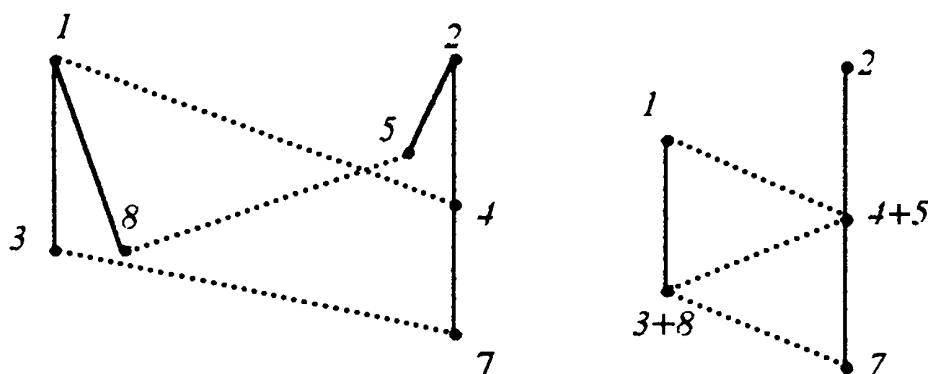


Fig. 6

Fig. 7

Jusqu'ici nous avons surtout étudié les circuits que forment les ensembles de frères et sœurs — c'est-à-dire des fratries ou groupes de germains — reliés entre eux par le mariage. Dans la mesure où certaines de ces fratries comptent plus de deux individus mariés, les circuits qu'elles forment s'entrecroisent pour constituer des *constellations* de groupes de germains interconnectés. Par ailleurs, il suffit que certains des mariages concernés unissent des personnes de générations différentes pour que ces constellations recouvrent plusieurs niveaux généalogiques. De telles constellations peuvent être absentes chez certaines populations, par exemple à l'île de Tory (fig. 4) où les chemins de fratries intermariées ne forment pas des circuits ; chez d'autres, les diverses ramifications d'une seule constellation épuisent pratiquement tout le réseau matrimonial. Se pencher sur l'organisation de ces constellations revient à faire provisoirement abstraction des relations de filiation pour aborder le réseau des alliances comme fondé d'abord sur des relations de germanité et d'affinité.

Une des questions que nous nous sommes posée à propos de ces constellations concerne la répartition des fratries qui les composent en ensembles « exogames » virtuels. Le problème est similaire à celui de la coloration rencontré en cartographie : si on doit colorer une carte de sorte qu'aucun pays ne peut recevoir la même couleur que ceux qui lui sont limitrophes, quel est le nombre minimum de couleurs nécessaires pour colorer toute la carte ? De façon similaire, si on doit colorer un réseau matrimonial de sorte qu'aucun groupe de germains ne puisse recevoir la même couleur que les groupes de germains avec lesquels il a des liens directs d'intermariage, quel est le nombre minimum de couleurs nécessaires pour colorer tout le réseau ? Dans le cas de la carto-

graphie, chaque couleur définit un ensemble de territoires qui ne se touchent pas ; dans le cas de l'analyse des réseaux matrimoniaux, chaque couleur définit un ensemble de fratries qui ne sont pas directement reliées entre elles par le mariage.

Pour des raisons à la fois distributives et qui ont trait à la démographie des populations humaines, le nombre de couleurs nécessaires pour décrire un réseau de mariages réel restera relativement faible, et le nombre de couleurs qui y seront fortement représentées sera plus faible encore. En effet, la majorité des cas que nous avons pu étudier semble relever de l'une des deux configurations les plus stables : soit une très nette prédominance de deux couleurs (deux ensembles exogames de fratries) avec, éventuellement, quelques unions où une troisième (ou quatrième) couleur est nécessaire, soit une nette prédominance de trois couleurs avec quelques unions pour lesquelles une quatrième (ou cinquième) couleur s'impose. Dans le premier cas de figure, les circuits de groupes de germains intermariés comprennent très majoritairement un nombre pair de liens affinaux. Ce sont les renchaînements binaires qui prédominent, et il n'y a presque pas de mariages entre co-affins (affins d'affins), entre co-affins de co-affins, entre co-affins de co-affins de co-affins, etc. Dans le second cas de figure, la majorité des circuits comptent un nombre impair de connexions d'affinité, et ce sont les renchaînements ternaires qui sont prédominants : il y a dans ce cas un nombre important de mariages entre co-affins, entre co-affins de co-affins, etc. Il nous a donc semblé logique d'envisager, à titre d'hypothèse, la structuration de *tout* réseau matrimonial comme bornée par ces deux dynamiques fondamentales : d'un côté, l'alliance avec ceux auxquels nous sommes déjà alliés (évitement de mariage avec les co-affins) ; de l'autre, l'alliance avec eux auxquels nos propres alliés sont eux-mêmes alliés (prédilection de mariage avec les co-affins). La première tendance consiste à réitérer d'anciens liens d'affinité en les répliquant ; elle oriente l'organisation du réseau dans le sens d'une plus grande homogénéisation. La seconde consiste à réitérer d'anciens liens d'affinité en développant à partir d'eux de nouvelles connexions ; elle oriente le réseau vers une distribution plus hétérogène des mariages.

Jusqu'à maintenant, nous avons concentré notre attention sur les réseaux à deux couleurs, plus simples<sup>7</sup>. Dans ces cas, les constellations de fratries interconnectées sont divisibles en deux ensembles exogames : le noyau peut être représenté au moyen d'un graphe bipartite (Hage & Harary 1991). Ces divisions, repérables grâce à un traitement informatique, relèvent de l'organisation

7. La plus grande simplicité de ce cas de figure relève de la continuité formelle qui existe entre le niveau des choix de mariage particuliers et celui de l'organisation du réseau dans son ensemble. Dans un réseau à deux couleurs, si une fratrie donnée ne relève pas d'une des couleurs, elle relève forcément de l'autre. La coloration d'un tel réseau peut donc recevoir une solution unique, laquelle peut définir un ordonnancement global, c'est-à-dire une bipartition générale du réseau. En revanche, dans un réseau à trois couleurs (ou plus), par exemple chez les Wampar (fig. 3 a, 3 b et 3 c), une telle attribution univoque des couleurs n'est pas possible. Soit trois fratries intermariées auxquelles on attribue les couleurs rouge, bleu et vert. Lorsqu'on ajoute une quatrième fratrie reliée par mariage à la fratrie rouge, il n'est pas possible de savoir a priori s'il faut lui attribuer le bleu ou le vert, puisque cela dépendra des autres interconnexions auxquelles elle participe.

du réseau en tant que totalité, c'est-à-dire de la concaténation synergique d'initiatives matrimoniales particulières. Elles ne sont donc pas nécessairement reconnues par les acteurs eux-mêmes.

Parmi ces réseaux à deux couleurs, nous avons identifié deux configurations récurrentes. Nous désignons l'une par l'expression *structure en partages*, l'autre par l'expression *structure à côtés*. Dans une structure en partages, le réseau prend la forme d'un intermariage entre deux ensembles de groupes de germains sans qu'il y ait de continuité dans la répartition des groupes de germains d'une génération à l'autre : l'alignement matrimonial des fratries à la génération des enfants se fait indépendamment de l'alignement des fratries de leurs parents. Sur un plan formel, cette bipartition ne concerne qu'une « génération matrimoniale » à la fois : une succession de groupes de germains unis entre eux par des liens de mariage. De ce point de vue elle est avant tout horizontale. Le réseau des mariages dans la société polynésienne de l'île d'Anuta, dont la constellation principale est reproduite dans la figure 8 (d'après les données de Feinberg 1982) — traits pleins indiquant les hommes, traits en pointillés indiquant les femmes —, fournit un exemple de ce type de système. Deux types de fratries s'y intermarient de façon systématique : celles dont les membres sont représentés par des traits issus de gros points (mariages) blancs, et celles dont les membres sont représentés par des traits issus de gros points (mariages) noirs.

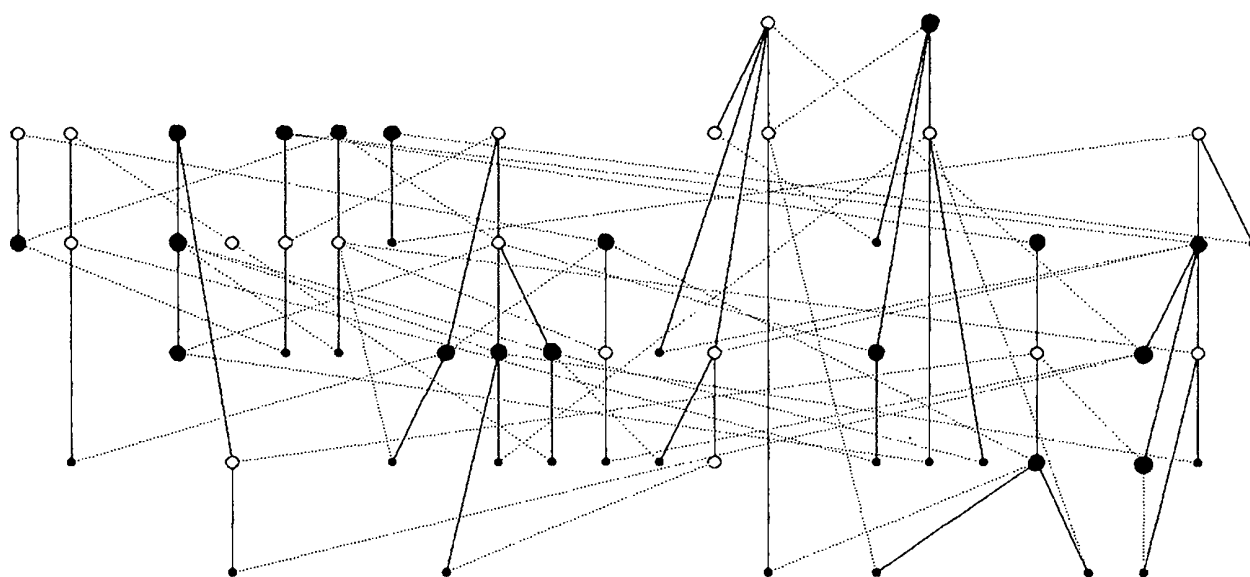


Fig. 8. Structure en partages à Anuta

Dans l'autre configuration, la structure à côtés, l'alignement matrimonial est réitéré d'une génération à l'autre selon un critère sexuel, de sorte que le réseau prend la forme d'un intermariage entre deux ensembles de patrilignes ou de matrilignes. Ici la bipartition des fratries est transgénérationnelles et peut donc être qualifiée de verticale. Le réseau centré sur le village de Pul Eliya au Sri Lanka (fig. 9 d'après les données de Leach 1971) fournit un exemple

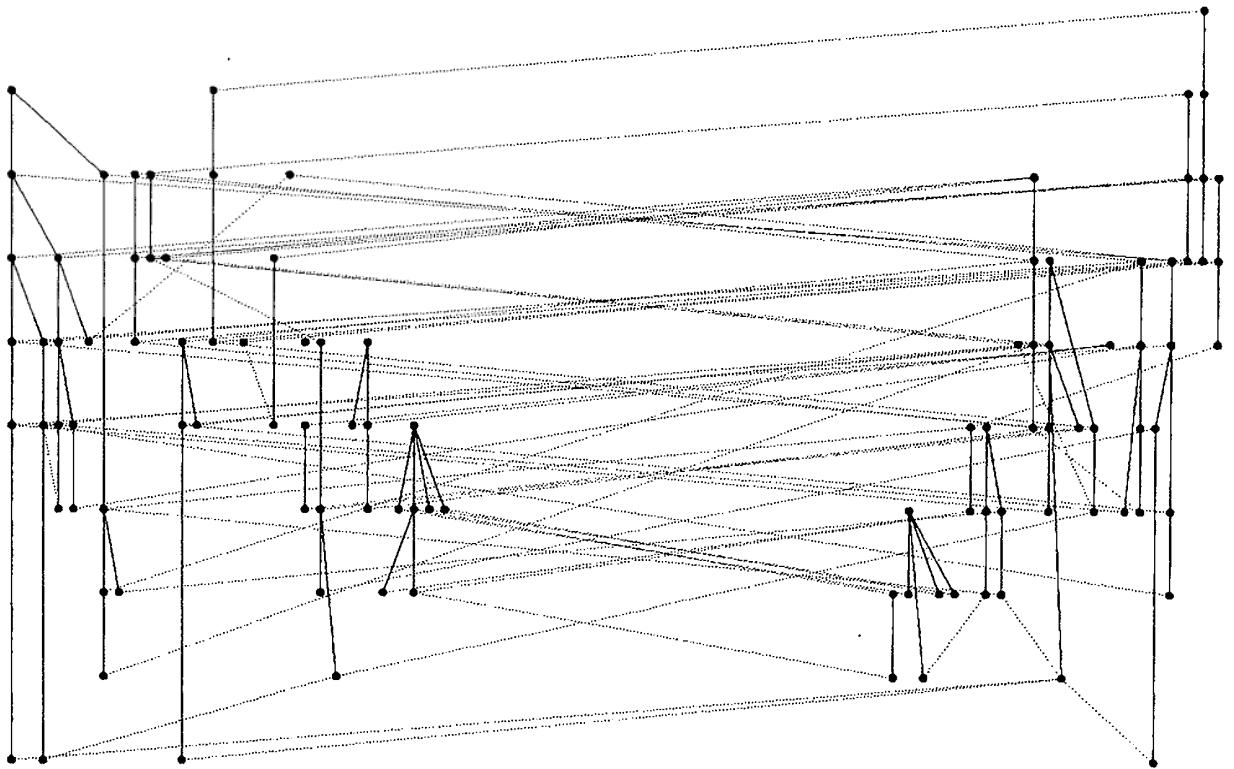


Fig. 9. Structure à (viri-) côtés à Pul Eliya

d'organisation à viri-côtés : l'intermariage entre deux ensembles de patrilignes. Un échantillon généalogique recueilli chez les Garo d'Assam par Nakane (1967) fournit un exemple d'organisation à uxori-côtés (fig. 10) : l'intermariage entre deux ensembles de matrilignes. Dans les deux cas, les traits pleins indiquent les hommes et les traits en pointillés les femmes.

Les mariages entre individus appartenant à des générations adjacentes sont cohérents soit avec une configuration à uxori-côtés (par exemple unions avec FZ, BD, FZDD, MBDD, etc.), soit avec une configuration à viri-côtés (par exemple unions avec ZD, BDD, FFZD, MBSD, etc.), mais pas avec les deux à la fois. Ainsi, en l'absence de telles unions, c'est-à-dire lorsque tous les mariages impliqués dans un système à côtés unissent des personnes appartenant à la même génération, ce système peut être décrit indifféremment en termes d'uxori-côtés ou de viri-côtés. Nous sommes alors en présence de côtés duels ou *réversibles*. L'infléchissement du réseau dans un sens ou dans l'autre semble donc dépendre de facteurs supplémentaires, notamment de la présence de mariages obliques, eux-mêmes l'expression d'initiatives stratégiques liées, entre autres, aux pratiques résidentielles (*cf.* Houseman & White 1993). De ce point de vue, l'organisation à côtés, tout comme celle en partages, constitue une structure virtuellement ambilatérale ; selon les contextes, elle se trouve orientée vers l'une des trois modalités de réalisation possibles : viri-côtés, uxori-côtés ou côtés réversibles.



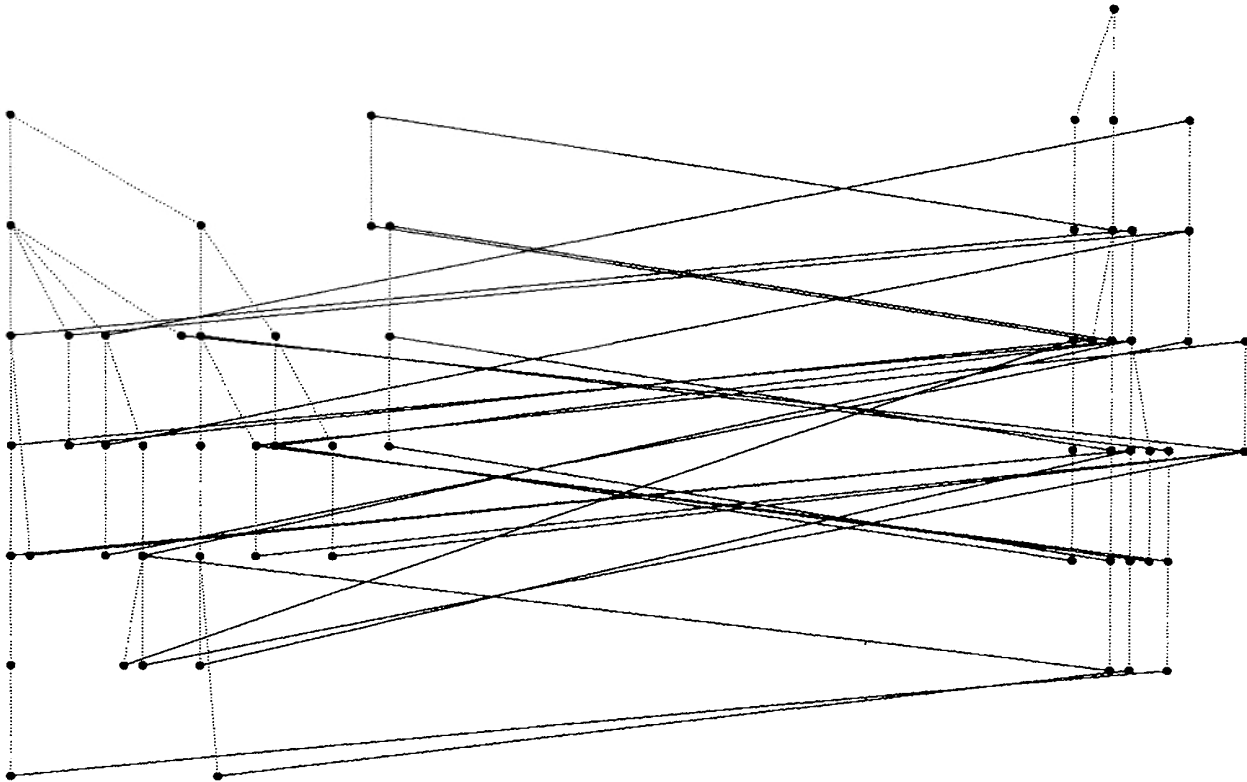


Fig. 10. Structure à (uxori-) côtés chez les Garo

Les structures à côtés sont très répandues, non seulement dans le sous-continent Indien (*cf.* Houseman & White, à paraître), mais également en Amazonie (Houseman & White 1993) et, bien évidemment, en Australie. Les terminologies de parenté dites dravidiennes, typiques des deux premières régions (*cf.* Trautman 1981 ; Hornborg 1988), constitueraient un encodage ego-centré de ce type de structure, tandis que les terminologies de type australien, comportant une prise en compte de l'appartenance à des moitiés exogames (*cf.* Shapiro 1979 ; Scheffler 1978), en serait un encodage socio-centré. En effet, l'organisation à côtés subsume une diversité de systèmes classificatoires et/ou normatifs et ne saurait être ramenée à l'un d'entre eux, tel celui des moitiés exogames par exemple, absente à Pul Eliya (fig. 9), présentes chez les Garo (fig. 10). Quant à l'organisation en partages, nous en avons repéré divers cas en Polynésie et ailleurs.

Signalons aussi que côtés et partages sont compatibles et peuvent donc apparaître en association. Ainsi par exemple, le réseau centré sur le village de Pul Eliya dont la structure à (viri-) côtés est représentée dans la figure 9, correspond également à une organisation en partages : tous les circuits de fratries intermariées comptent un nombre pair de connexions affinales. Sur un plan purement spéculatif, une configuration à côtés sans exception est aussi, obligatoirement, une structure en partages : une parfaite bipartition transgénérationnelle des fratries implique leur bipartition à chaque génération. Toutefois, dans le contexte de réseaux matrimoniaux réels, une organisation à côtés n'est pré-

sente que statistiquement, et l'association entre côtés et partages n'a rien de nécessaire. Ces deux types de bipartition, l'une verticale, l'autre horizontale, peuvent donc varier indépendamment l'un de l'autre. Ainsi, à l'île d'Anuta (fig. 8) nous constatons des partages sans côtés, tandis que chez les Garo (fig. 10) nous trouvons des (uxori-) côtés, mais (comme à l'île de Tory [fig. 4]) pas de circuits de fratries intermariées et donc pas de partages. Chez les Parakana du Brésil (fig. 11 d'après les données de Fausto 1990), nous trouvons encore une fois des (viri-) côtés sans partages, mais cette absence est due à l'importance des circuits de fratries intermariées comportant un nombre impair de liens affinaux, situation qui serait à mettre en relation avec la fréquence de mariages obliques (*cf.* Houseman & White 1993).

Il est important de souligner que les bipartitions intervenant dans le cas des partages comme dans celui des côtés n'impliquent, en elles-mêmes, aucune distribution particulière des individus en groupes d'appartenance. Partages et côtés représentent des dynamiques d'*alliance* qui s'articulent avec des principes de résidence, de filiation, d'héritage, etc., sans être déductibles de ces derniers. Par ailleurs, ces répartitions ne supposent aucun schéma global de type « prescriptif » : elles se rapportent non pas à des configurations synchroniques idéales, mais à des agrégations coordonnées de choix matrimoniaux réels. Ainsi, parce qu'un ordonnancement à côtés par exemple comporte inévitablement un certain nombre d'incohérences, l'appartenance des individus à l'un ou l'autre côté peut varier en fonction du point de vue adopté, c'est-à-dire en fonction du groupe de

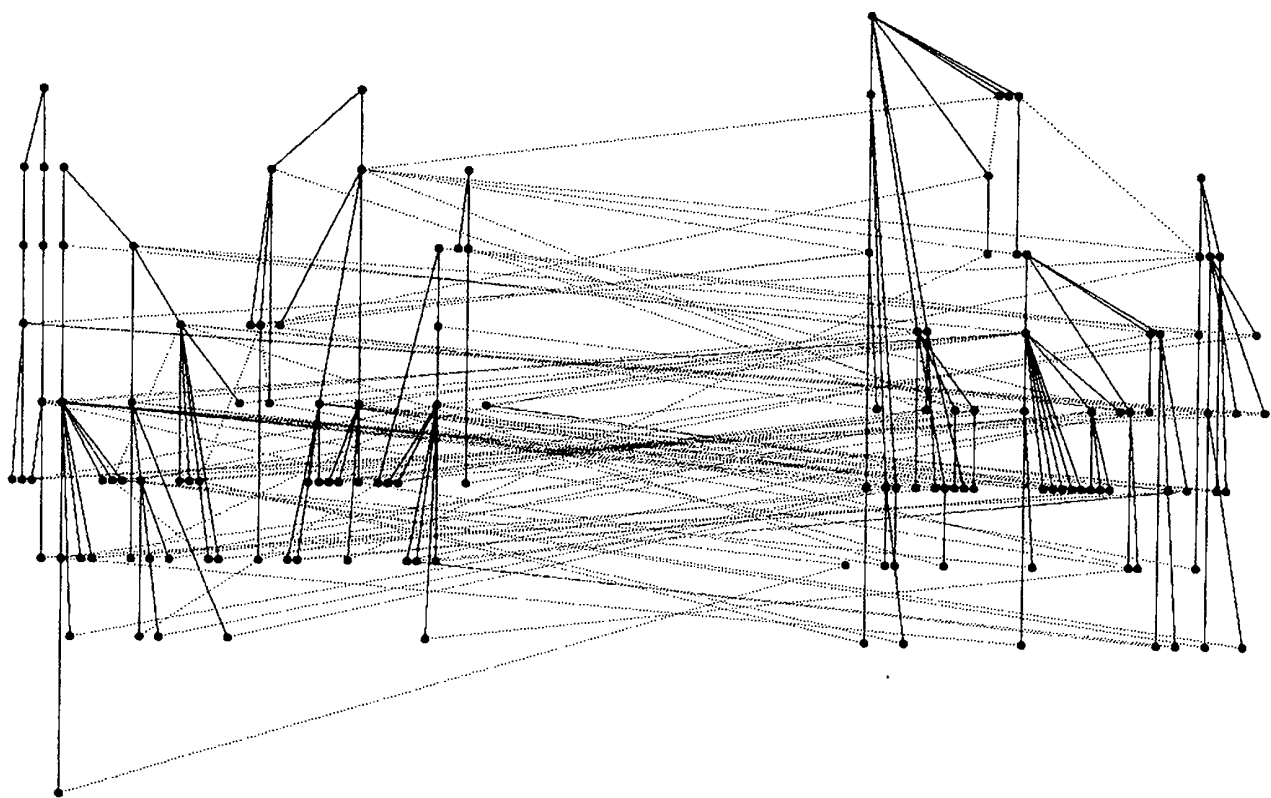


Fig. 11. Structure à (viri-) côtés chez les Parakana

descendance servant de point de départ à la bipartition des groupes de descendance restants. Il en est de même en ce qui concerne la répartition des fratries dans un ordonnancement en partages. En somme, à la différence des moitiés par exemple, partages et côtés représentent des structures d'alliance locales. Elles ne renvoient pas à l'application systématique d'une règle, mais à une orientation d'ensemble émergente.

Remarquons enfin que ces morphologies réticulaires, du fait qu'elles se rapportent aux comportements effectifs, sont doublement circonscrites sur un plan empirique. En effet, n'importe quelle régularité quantitative observable au sein d'un réseau tend à disparaître, à se dissoudre au delà des limites de l'aire d'endogamie relative définie statistiquement. Les contours de cette aire constituent en quelque sorte son enveloppe externe. Les Makuna, population amazonienne étudiée par Arhem (1981), fournissent une illustration particulièrement claire de ce phénomène : l'organisation à (viri-) côtés qui caractérise le réseau des unions entre Makuna n'est plus repérable pour les mariages avec des représentants de groupes voisins (*cf.* Houseman & White 1993). En même temps, ces morphologies sont comme bornées, d'un point de vue interne, par les processus de segmentation à l'œuvre dans les unités sociales qu'elles renferment, c'est-à-dire par la mise en place progressive de nouvelles formes d'alliance situées au niveau de sous-unités en voie d'émergence (*cf.* par exemple le cas des Yanomamö d'Amazonie dans Houseman & White 1993 d'après les données de Chagnon 1974). Cette double délimitation n'invalide pas notre approche, dont l'objet n'est pas la totalité des alliances mais le noyau d'un réseau de mariages relevant d'un niveau d'organisation sociale donnée. Toutefois, elle permet de poser l'important problème du rapport entre des configurations réticulaires disparates situées à des niveaux différents chez une même population. Chez les Bushman !Kung par exemple, le réseau des mariages unissant les individus d'une même bande s'accorde avec une structure à côtés, tandis qu'au plan plus inclusif du nexus composé d'un ensemble de bandes ayant des liens avec un même territoire, le réseau matrimonial manifeste une structure en partages (*cf.* White & Houseman s.d., d'après les données de Marshall 1976). Le système d'alliance !Kung peut donc être décrit comme l'intégration hiérarchique de ces deux structures.

Une première série d'analyses nous a donc permis d'identifier deux structures réticulaires particulièrement simples. Il est bien évident que l'essentiel du travail reste à faire. Nous n'avons considéré jusqu'ici que les circuits de mariage entre groupes de germains. Il est également nécessaire de mettre ceux-ci en relation avec des circuits de groupements plus larges, variables selon les populations : parentèles plus ou moins étendues, unités lignagères ou claniques, rattachements résidentiels, etc. Or, cela comportera forcément la prise en compte d'une plus grande diversité sur le plan de l'interrelation matrimoniale. Tant qu'on reste au niveau des connexions entre fratries, on n'a à distinguer qu'entre deux types de renchaînement binaire, ou deux types de renchaînement ternaire, ou encore trois types de renchaînement quaternaire, etc. Cette situation change dès que l'on se penche sur la nature des relations qui relient des ensembles plus

larges que ceux des fratries, par exemple les circuits unissant les groupes constitués par des germains et leurs enfants. On doit alors prendre en considération des critères supplémentaires pour l'explication des interconnectivités : rapports croisés/parallèles, modalités d'obliquité, etc. En même temps, comme nous l'avons indiqué précédemment (*cf.* note 7, *supra*), la complexité des réseaux qui ne peuvent pas être représentés au moyen d'un graphe bipartite est d'un tout autre ordre encore. Ce sont là autant d'axes de recherche dont l'avenir dépend en grande partie du développement et du perfectionnement d'instruments informatiques adéquats.

### Quelques implications théoriques

Un des points de départ de cette recherche a été une certaine insatisfaction à l'égard de l'antagonisme entre structure et pratiques qui découle de la distinction devenue classique entre modèles « mécaniques » et modèles « statistiques » de l'alliance (Lévi-Strauss 1958 : 311, 1968 : xxiii, xxix). Les premiers, adaptés à l'analyse des systèmes dits « élémentaires », sont fondés sur une articulation synchronique de règles qui définit une forme idéale d'organisation sociale ; les comportements réels y occupent une place tout à fait contingente. Les seconds, qui exigent l'analyse des situations « complexes » où les régularités matrimoniales répondraient à des phénomènes situés hors du champ de la parenté (homogamie de classe, endogamie professionnelle, préférences individuelles, etc.), ne peuvent rendre compte du fonctionnement matrimonial qu'en termes quantitatifs. En ce cas, une considération systématique des conduites va de pair avec l'hypothèse d'une absence de structure.

Les insuffisances de la perspective que délimite cette alternative apparaissent clairement à la lumière d'études récentes faisant appel à un traitement informatique de matériaux généalogiques. Ces travaux ont pu révéler non seulement une complexité jusqu'alors occultée au sein de systèmes qualifiés d'« élémentaires » (*cf.* par ex. Denham *et al.* 1979), mais surtout, la présence d'importants traits de structure dans des systèmes de types « semi-complexes » et « complexes » (Héritier 1981 ; Guignard 1984 ; Segalen 1985).

Certains ont cherché à ramener ces traits de structure aux modalités d'échange caractéristiques des configurations élémentaires (Héritier 1981 ; Héritier-Augé 1990 ; Copet-Rougier 1990, 1991 ; Guignard 1984 ; Segalen 1991 : 201-203). Ces modalités, parfois « profondément enfouies [...] et difficiles à déceler » (Héritier 1981 : 164), ne renvoient plus alors à des dispositions globales, en principe exclusives les unes des autres, mais interviendraient, généralement de façon simultanée, sur le plan local des arrangements matrimoniaux particuliers<sup>8</sup>. Nous avons essayé de montrer que les outils informatiques peuvent

8. « Échange restreint, écrit F. HÉRITIER (1981 : 165), prestations généralisées, bouclage au sein de la consanguinité, répétition des alliances sous une forme ou une autre, sont des modalités de base, tant dans les structures élémentaires que semi-complexes et complexes de parenté. » On ne saurait être

également déboucher sur une tout autre voie de recherche : celle qui consiste, non pas, comme le craindrait Lamaison (1991 : 242), à faire des systèmes dits « complexes » un cas à part, mais à s'interroger, à partir des questions que soulèvent ces systèmes, sur les limites des principes d'explication issues de l'analyse des formules élémentaires. En d'autres termes, dans quelle mesure le traitement informatique ne permet-il pas d'envisager, à propos du fonctionnement matrimonial *en général*, d'autres hypothèses, issues de l'étude non des règles classificatoires ou normatives, mais des régularités des comportements ?

C'est cette voie — la recherche de structures proprement complexes de l'alliance — que nous avons voulu poursuivre. Signalons rapidement, en durcissant quelque peu le trait, quelques-unes des réorientations théoriques qui nous sont apparues corrélatives de ce projet.

Une première réorientation a consisté à attribuer une moindre importance aux mariages consanguins, au profit d'une plus grande reconnaissance du rôle structurant des liens d'affinité préalables<sup>9</sup>. Comme le suggère la reformulation par F. Héritier (1981) des structures élémentaires, semi-complexes et complexes en termes de règles de « redoublement », tout mariage consanguin est un cas de renchaînement d'alliance. Par exemple, l'union avec la MBD renchaîne (ou redouble) le mariage du père d'Ego. En revanche, l'inverse n'est pas vrai : tout renchaînement — par exemple l'union avec la FBWBD qui renchaîne le mariage du frère du père d'Ego — n'est pas un mariage consanguin. C'est donc le renchaînement qui représente la figure générale, le bouclage dans la consanguinité représentant, lui, une de ses actualisations éventuelles. Dans cette optique, les mariages consanguins, plutôt que de constituer des cas privilégiés, sont à appréhender en référence aux dynamiques de renchaînement dans lesquelles ils s'inscrivent. Prenons notre exemple hypothétique des figures 2a et 2b : la présence d'un mariage avec la cousine croisée matrilatérale (MBD), le mariage 7, est en soi intéressante à remarquer. Mais, comme on a pu le constater (*cf.* fig. 6 et 7, *supra*), du point de vue de l'organisation du réseau dans son ensemble, la série de renchaînements à laquelle participe ce mariage mérite davantage de retenir notre attention. En somme, l'approche esquissée ici s'inscrit à l'encontre de la perspective usuelle qui voit dans les circuits consanguins la base des formes fondamentales de l'alliance, ainsi que le biais privilégié pour l'étude du fonctionnement matrimonial dans les sociétés contemporaines (Lévi-Strauss 1968 : xxxv). Pour nous, dans les cas « élémentaires » aussi bien que « complexes », ce sont parmi les circuits affinaux — les renchaînements — qu'il faut chercher ces

---

en désaccord avec cette proposition qui néanmoins laisse le problème entier : bien qu'il soit effectivement difficile d'imaginer une quelconque situation où au moins une de ces modalités ne serait pas présente « sous une forme ou une autre », la validité d'une quelconque définition rigoureuse de ces quatre modalités, selon les différents types de structures envisagées, est loin d'avoir été démontrée.

9. *Cf.* par exemple LAMAISSON 1979, ZONABEND 1981, SEGALÉN 1985 et COLLARD 1994, dont le matériel généalogique européen les conduit à adopter une position similaire.

formes fondamentales dont les unions consanguines ne représenteraient alors qu'un genre particulier de contraction<sup>10</sup>.

Un autre renversement de perspective, lié au premier, concerne la nature même des modèles utilisés pour rendre compte des régularités observées. Sans compter les rares cas d'unions reliant plusieurs (sous-) noyaux entre eux (*supra*), chaque mariage du noyau est relié à tous les autres par au moins deux chemins différents : les unions qui composent le noyau sont donc presque toutes intégrées à une pluralité de circuits matrimoniaux. Afin d'extraire de cet ensemble d'interconnexions les invariants qui sous-tendent son organisation interne, nous cherchons, à l'aide d'un ordinateur, soit par le biais du calcul, soit par le biais d'une représentation graphique, à arranger ces circuits en une hiérarchie d'implication logique (présupposition). Ainsi, par exemple, un échange de sœurs sera envisagé comme un cas particulier d'un certain type de renchaînement binaire, lequel sera envisagé comme un cas particulier d'un certain principe de bipartition du champ matrimonial, etc. Soulignons que les formes fondamentales de l'alliance qu'un tel procédé permet d'identifier ne renvoient pas à des schémas mécaniques idéals — « échanges de sœurs », « union avec la cousine croisée bilatérale », etc. — dilués dans la réalité au rythme d'écart classificateurs successifs. Elles se rapportent plutôt à des dynamiques plus complexes aptes à accommoder/engendrer un grand éventail de mariages réalisés : « un certain type de renchaînement binaire », « un certain principe de bipartition du champ matrimonial », etc. Les modèles d'alliances habituels se trouvent ainsi subsumés en des dispositifs plus fondamentaux, généalogiquement sous-spécifiés et se rapportant à des modalités d'organisation réticulaire. En somme, les configurations focales issues d'une hiérarchie de ce genre sont génératives plutôt que structurales.

Une troisième implication de notre démarche concerne le lien entre les propriétés récurrentes du réseau matrimonial et les dimensions catégorielles et juridiques des systèmes d'alliance. Les concepts mêmes de « réseau » et de « noyau » s'inscrivent à l'encontre de la notion que l'action est à analyser en termes de principes formels ou normatifs préalables. Ils favorisent plutôt l'idée de la mise en place de caractéristiques émergentes relevant de l'interaction sociale elle-même et régies par divers processus de rétroaction (*feedback*). Une structure d'alliance réticulaire — un certain type de bipartition du réseau par exemple — représente donc un phénomène surdéterminé. Autrement dit, sa présence n'implique nullement l'intervention d'un quelconque précepte ou d'une règle spécifique sous-jacents, mais l'influence convergente d'une variété de facteurs dont l'effet cumulatif, traduit en actions, infléchit le réseau dans le sens d'une forme évolutive particulière. De ce point de vue, le cas d'Anuta, société cognatique où « la distribution des alliances à la génération des parents [...] n'implique aucune préférence positive de mariage » (Feinberg 1982 : 123), est particulièrement éclairant. On peut y comprendre la bipartition horizontale du

10. Sur cette question, cf. HOUSEMAN 1990, ainsi que la discussion entre VIVEIROS DE CASTRO 1993, 1994 et COPET-ROUGIER & HÉRITIER-AUGÉ 1993.

réseau en partages (fig. 8) comme relevant, entre autres, des dons de nourriture offerts lors des mariages ; ces prestations, en opérant une identification entre la famille de la mariée et les affins de la famille du marié (*ibid.* : 120), œuvrent dans le sens d'un évitement généralisé mais non formulé de mariage entre co-affins, co-affins de co-affins, etc.<sup>11</sup>.

Reconnaître une telle préséance aux pratiques de mariage ne comporte pas une mise à l'écart des terminologies de parenté, des règles de prohibition ou de préférence, etc., mais plutôt leur réévaluation en fonction d'une prise en compte systématique des comportements réels. Plus précisément, ces phénomènes doivent être appréciés non pas « tels quels » mais en tant que réductions ou encodages simplifiés de dynamiques relationnelles plus complexes. Trop souvent, l'analyse structurale des systèmes d'alliance s'oriente dans le sens d'une logique synchronique indépendante des conduites réelles et dans laquelle discriminations terminologiques et principes normatifs peuvent se confondre. En plaçant les mariages effectifs au premier plan de l'analyse, nous insistons au contraire sur le degré d'irréductibilité qui sépare les dimensions classificatoire, juridique et comportementale de ces systèmes. Nous rejoignons donc Keesing lorsqu'il protestait, il y a plus de vingt ans, contre une trop grande simplification des phénomènes de la parenté : « Accepter les idéalizations et les indications opératoires » [*rules of thumb*] des informateurs comme les règles essentielles de la parenté revient à croire, à cette époque de la linguistique transformationnelle, que les 'adverbes' en anglais nous disent 'comment, où et quand'. [...] Notre défi analytique ne doit pas être de documenter l'écart entre 'règles de parenté' et 'comportement effectif', mais de l'abolir [...] » (Keesing 1972 : 22). Autrement dit, ce n'est que lorsque les registres classificatoires, normatifs et comportementaux du fonctionnement matrimonial sont envisagés comme nécessairement mais *indirectement* reliés les uns aux autres, qu'une interrogation à la fois plus approfondie et plus réaliste de leur interrelation devient possible.

Enfin, en liaison avec ce que l'on vient de dire, répétons qu'une des caractéristiques distinctives de notre démarche est qu'elle nous conduit à envisager la structuration des relations d'alliance de façon diachronique. Les formes réticulaires que nous avons identifiées sont statiquement ouvertes sur le plan temporel : elles sont en perpétuel devenir. Immanentes au fonctionnement matrimonial réel, ces dynamiques ne sont pas indépendantes des choix de mariage particuliers à travers lesquels elles s'actualisent, et en ce sens, elles dépendent, partiellement mais de manière essentielle, des considérations contextuelles qui informent ces choix. Tout en tendant à s'auto-entretenir, elles peuvent donc se modifier progressivement au fil des générations en fonction de changements démographiques, politiques, etc., passant par exemple d'une situation en partages à une situation à côtés, ou d'une situation à viri-côtés à une situation à

11. Une situation semblable, réalisée dans le contexte d'une hiérarchie sociale plus marquée et médiatisée par des prestations matrimoniales faisant intervenir non pas trois mais cinq groupes intermariés, se retrouve à l'île voisine de Tikopia (*cf.* WHITE & HOUSEMAN s.d. d'après les données fournies par FIRTH 1930, 1957).

uxori-côtés, etc. Ainsi, l'étude des réseaux matrimoniaux permet de poser la question de l'évolution des systèmes d'alliance sur des bases empiriques nouvelles. En même temps, elle nous éloigne de la distinction quelque peu artificielle entre un niveau « local » renvoyant aux initiatives particulières et un niveau « global » se rapportant à l'ordonnement du champ matrimonial en général : dans le cadre des représentations réticulaires (fig. 3 à 11) ces deux niveaux se trouvent simultanément en présence. En d'autres termes, elle recentre l'attention analytique sur les mécanismes d'agrégation et de rétroaction qui sous-tendent l'intégration historique des niveaux local et global, rejetant à l'arrière-plan le problème du degré de cohérence structurale qui existe entre eux.

Nous avons voulu donner un aperçu de certains aspects d'un travail en cours. Ce travail consiste à analyser des réseaux de mariage en tant que totalités, afin d'identifier des régularités dans la coordination dynamique des pratiques matrimoniales effectives. Ces régularités, que nous avons qualifiées de *structures réticulaires*, correspondent à l'inflexion d'un réseau d'alliances dans le sens d'un certain ordonnancement évolutif d'ensemble. Elles définissent, sur des bases empiriques, les conditions formelles présidant à l'inscription d'initiatives matrimoniales particulières au développement ordonné d'un réseau unitaire de mariages.

Les connexions entre les mariages d'un réseau quelconque sont extrêmement complexes, de sorte que leur analyse exige un traitement informatique. Nous utilisons le logiciel PGRAPH parce qu'il permet d'appréhender le réseau de mariages en tant que tel, notamment sur le plan de la représentation graphique. Il était donc nécessaire d'exposer le système de notation favorisé par ce logiciel.

Ensuite, nous avons précisé notre objet d'étude. En effet, la recherche des propriétés émergentes d'un réseau matrimonial ne peut porter sur la totalité d'un échantillon généalogiques, mais seulement sur le sous-ensemble de cet échantillon qui se rapporte à l'interrelation des alliances qui le composent. Ce *noyau* renferme tous les circuits du réseau, c'est-à-dire tous les renchéissements d'alliance (entendus au sens large), dont certains sont des mariages consanguins. Les unions impliquées dans les chemins généalogiques qui ne se bouclent ni dans la consanguinité ni dans l'affinité sont donc exclues. Une description du noyau nous a également permis de considérer brièvement des questions touchant à la représentativité des régularités observées et également à leur comparaison.

Après avoir proposé un cadre général pour l'appréhension des propriétés formelles du réseau, nous avons présenté, à l'aide de divers exemples, deux morphologies réticulaires relativement simples. L'une, une *structure en partages*, équivaut à une bipartition horizontale du noyau : une distribution des groupes de germains en deux ensembles exogames où la répartition d'une génération à l'autre se fait indifféremment par rapport au sexe. L'autre, une *structure à côtés*, correspond à une bipartition verticale du noyau : une distribution des groupes de germains en deux ensembles exogames où la répartition d'une génération à l'autre se fait selon un critère sexuel, utérin et/ou agnatique.



Pour finir, nous avons signalé certaines implications de notre démarche. Nous avons vu comment bon nombre de perspectives classiques perdent de leur pertinence heuristique dans le cadre d'une étude des réseaux de mariage. C'est le cas par exemple de la prééminence généralement attribuée aux unions consanguines, du statut privilégié reconnu aux modèles d'alliance synchroniques, et de toute une série d'oppositions devenues usuelles : élémentaire *vs.* complexe, mécanique *vs.* statistique, global *vs.* local, etc. En même temps, l'analyse des réseaux matrimoniaux nous confronte à des enjeux analytiques inhabituels : la prise en compte systématique des phénomènes de renchaînement, le développement de modèles diachroniques génératifs, l'articulation complexe entre terminologies de parenté, indications normatives et conduites effectives, l'intégration historique de différents niveaux d'organisation, l'évolution des structures d'alliance, etc. Tout l'intérêt de la perspective que circonscrit cet ensemble de problèmes reste évidemment à démontrer. Il suffit pour le moment de remarquer qu'avec les moyens informatiques actuellement disponibles, il devient possible de relever le défi qu'elle représente.

M.H., CNRS, Université de Paris X-Nanterre  
200 av. de la République, 92001 Nanterre

D.R.W., University of California  
Irvine, CA 92717, États-Unis

MOTS CLÉS : réseaux — complexité — structures d'alliance — informatique — anthropologie sociale

## BIBLIOGRAPHIE

ABRAHAMS, R. G.

1973 « Structural Implications of Leviratic Marriage », in J. GOODY, ed., *The Character of Kinship*. Cambridge, Cambridge University Press.

AKERMAN, C.

1964 « Structure and Statistics : The Purum Case », *American Anthropologist* 66 : 53-65.

ARHEM, K.

1981 *Makuna Social Organization. A Study in Descent, Alliance, and the Formation of Corporate Groups in the North-Western Amazon*. Stockholm, Almqvist & Wiksell International (« Uppsala Studies in Cultural Anthropology » 4).

BERTIN, J.

1967 « Les réseaux ». *Sémiologie graphique : les diagrammes — les réseaux — les cartes*. Paris, École des hautes Études en Sciences sociales & Gauthier-Villars.

CAZÈS, M.-H. & É. GUIGNARD

1991 « Les cercles d'alliance chez les Dogon islamisés de Tabi », in F. HÉRITIER-AUGÉ & É. COPET-ROUGIER, eds., *Les complexités de l'alliance, II : Les systèmes complexes d'alliance matrimoniale*. Paris, Éditions des Archives contemporaines.

CHAGNON, N.

1974 *Studying the Yanomamö*. New York, Holt, Rinehart & Winston.

COLLARD, C.

- 1994 « Preference and Limit of the Preference : The Case of Marriages Between Two Brothers and Two Sisters in French Quebec », Communication présentée à la conférence EASA, Oslo.
- COPET-ROUGIER, É.  
 1990 « Structures d'alliance chez les Mkako », in F. HÉRITIER-AUGÉ & É. COPET-ROUGIER, eds., *Les complexités de l'alliance, I : Les systèmes semi-complexes d'alliance matrimoniale*. Paris, Éditions des Archives contemporaines.  
 1991 « Introduction », in F. HÉRITIER-AUGÉ & É. COPET-ROUGIER eds. *Les complexités de l'alliance, II : Les systèmes complexes d'alliance matrimoniale*. Paris, Éditions des Archives contemporaines.
- COPET-ROUGIER, É. & F. HÉRITIER-AUGÉ  
 1993 « Commentaires sur commentaire. Réponse à E. Viveiros de Castro », *L'Homme* 125 : 139-148.
- CRIBB, R.  
 1993 « Modeling relationships : A Computerized Approach to Aboriginal Genealogy, Family History and Kinship Studies », *Australian Aboriginal Studies* 1993 (1) : 10-21.
- DAS, T.  
 1945 *The Purums : An Old Kuki Tribe of Manipur*. Calcutta, Calcutta University Press.
- DENHAM, W. W., C. K. MCDANIEL & J. R. ATKINS  
 1979 « Aranda and Alyawara Kinship : A Quantitative Argument for a Double Helix Model », *American Ethnologist* 6 : 1-24.
- FAUSTO, C.  
 1990 *O sistema de parantesco parakana : casamento avuncular e dravidiano na Amazônia*. Dissertação de Mestrado, PPGAS/Museu Nacional.
- FEINBERG, R.  
 1982 *Anuta. Social Structure of a Polynesian Island*. Laiee, Hawaii, Brigham Young University Press.
- FISCHER, H.  
 1975 *Gabsungkeg '71. Verwandtschaft, Siedlung und Landbesitz in einem Dorf in Neuguinea*. Munich, Klaus Renner.
- FIRTH, R.  
 1930 « Marriage and the Classificatory System of Relationship », *Journal of the Royal Anthropological Institute* 60 : 235-268.  
 1957 *We, the Tikopia : A Sociological Study of Kinship in Primitive Polynesia*. Cambridge, Cambridge University Press.
- FOX, R.  
 1978 *The Tory Islanders*. Cambridge, Cambridge University Press.
- GUIGNARD, É.  
 1984 *Faits et modèles de parenté chez les Touareg Udalén*. Paris, L'Harmattan.
- GUILBAUD, G. T.  
 1970 (écrit en 1961) « Système parental et matrimonial au Nord Ambrym », *Journal de la Société des Océanistes* 26 : 9-32.
- GULLIVER, P. H.  
 1971 *Neighbors and Networks. The Idiom of Kinship in Social Action Among the Ndenveuli of Tanzania*. Berkeley, University of California Press.
- HAGE, P. & HARARY.  
 1991 *Exchange in Oceania. A Graph Theoretic Analysis*. Oxford, Clarendon Press.
- HÉRAN, F.  
 1993 *Figures et légendes de la parenté*. Paris, INED.
- HÉRITIER, F.  
 1981 *L'exercice de la parenté*. Paris, Hautes Études, Gallimard/Le Seuil.
- HÉRITIER-AUGÉ, F.  
 1990 « Introduction », in F. HÉRITIER-AUGÉ & É. COPET-ROUGIER, eds., *Les complexités de*

*l'alliance, I : Les systèmes semi-complexes d'alliance matrimoniale.* Paris, Éditions des Archives contemporaines.

HORNBORG, A.

1988 *Dualism and Hierarchy in South America. Trajectories of Indigenous Organization.* Stockholm, Almqvist & Wiksell International (« Uppsala Studies in Cultural Anthropology » 9).

HOUSEMAN, M.

1990 « Les structures de l'alliance chez les Beti : analyse critique du fonctionnement matrimonial dans les systèmes semi-complexes », in F. HÉRITIER-AUGÉ & É. COPET-ROUGIER, eds., *Les complexités de l'alliance, I : Les systèmes semi-complexes d'alliance matrimoniale.* Paris, Éditions des Archives contemporaines.

HOUSEMAN, M. & D. R. WHITE.

1993 « Taking Sides. Marriage Networks and Dravidian Kinship in Lowland South America », table ronde sur les systèmes de parenté dravidien, iroquois et crow-omaha. Paris, 3-5 juin 1993.

« Ambilateral Sidedness among the Sinhalese : Marriage Networks and Property Flows in Pul Eliya », in T. SCHWEIZER & D. R. WHITE, eds., *Kinship, Networks and Exchange.* Cambridge, Cambridge University Press, à paraître.

JOLAS, T., Y. VERDIER & F. ZONABEND

1970 « Parler famille », *L'Homme X* (3) : 5-26.

JORION, P. & E. LALLY.

1983 « An Algorithm for the Analysis of Genealogies as to Prior Kin Connection between Spouse », ms. Cambridge University, Department of Anthropology.

KEESING, R. M.

1972 « Simple Models of Complexity : The Lure of Kinship », in P. REINING, ed., *Kinship Studies in the Morgan Centennial Year.* Washington DC, Anthropological Society of Washington.

LAMAISON, P.

1979 « Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté », *Annales. ESC* 34 (4) : 721-743.

1991 « Les structures complexes ont-elles une structure ? », in F. HÉRITIER-AUGÉ & É. COPET-ROUGIER, eds., *Les complexités de l'alliance, II : Les systèmes complexes d'alliance matrimoniale.* Paris, Éditions des Archives contemporaines.

LEACH, E.

1971 *Pul Eliya. A Village in Ceylon.* Cambridge, Cambridge University Press.

LÉVI-STRAUSS, C.

1958 *Anthropologie structurale.* Paris, Plon.

1968 *Les structures élémentaires de la parenté.* 2<sup>e</sup> édition, Paris, Plon.

MARSHALL, L.

1976 *The !Kung of Nyae.* Cambridge, Harvard University Press.

MITCHELL, J. C., ed.

1969 *Social Networks in Urban Situations.* Manchester, Manchester University Press.

NAKANE, C.

1967 *Garo and Khasi. A Comparative Study in Matrilineal Systems.* Paris, EPHE, VI<sup>e</sup> section — The Hague, Mouton (« Cahiers de L'Homme », n.s. V).

NEEDHAM, R.

1962 *Structure and Sentiment.* Chicago, University of Chicago Press.

1971 « Introduction », in R. NEEDHAM, ed., *Rethinking Kinship and Marriage.* London, Tavistock.

RICHARD, P.

1993 « Étude des renchaînements d'alliance », *Mathématiques, Informatique et Sciences humaines* 123 : 5-35.

SEGALEN, M.

1985 *Quinze générations de Bas-Bretons. Parenté et société dans le pays bigouden sud. 1720-1980.* Paris, PUF.

- 1991 « Mariage et parentèle dans le pays bigouden sud : un exemple de renchaînement d'alliance », in F. HÉRITIER-AUGÉ & É. COPET-ROUGIER, eds., *Les complexités de l'alliance, II : Les systèmes complexes d'alliance matrimoniale*. Paris, Éditions des Archives contemporaines.
- SELZ, M.  
1994 « Traitement informatique de données généalogiques : le logiciel GENPAR », *L'Homme* 130 : 129-136.
- SHAPIRO, W.  
1979 *Social Organization in Aboriginal Australia*. Canberra, Australian National University Press.
- SCHEFFLER, H. W.  
1978 *Australian Kin Classification*. Cambridge, University Press.
- TJON SIE FAT, F. E.  
1983 « Age Metrics and Twisted Cylinders : Predictions from a Structural Model », *American Ethnologist* 10 : 585-604.
- TRAUTMANN, T. R.  
1981 *Dravidian Kinship*. Cambridge, Cambridge University Press.
- TURNER, D. H.  
1974 *Tradition and Transformation : A Study of Aborigines in the Groote Eylandt Area of Northern Australia*. Canberra, Australian Institute of Aboriginal Studies.
- VAN VELSEN, J.  
1964 *The Politics of Kinship*. Manchester, Manchester University Press.
- VIVEIROS DE CASTRO, E.  
1993 « Structures, régimes, stratégies », *L'Homme* 125 : 117-137.  
1994 « Une mauvaise querelle », *L'Homme* 129 : 181-191.
- WHITE, D. R.  
1973 « Mathematical Anthropology », in J. J. HONIGMANN, ed., *Handbook of Social and Cultural Anthropology*. Chicago, Rand McNally.
- WHITE, D. R. & M. HOUSEMAN.  
s.d. *Kinship Networks and the Balance Principle. Dual Organization in Cognatic Societies*. ms. en préparation.
- WHITE, D. R. & P. JORION  
1992 « Representing and Analysing Kinship : A Network Approach », *Current Anthropology* 33 : 454-463.
- WILDER, W.  
1971 « Purum descent Groups : Some Vagaries of Method », in R. NEEDHAM, ed., *Rethinking Kinship and Marriage*. London, Tavistock.
- ZONABEND, F.  
1981 « Le très proche et le pas trop loin », *Ethnologie française* 2 (4) : 311-318.

#### ABSTRACT

Michael HOUSEMAN & Douglas R. WHITE, *Network Structures of Marriage Practice*.—This article proposes a new approach to the comparative study of marriage systems. This approach places primary emphasis on the coordinate patterning of actual marriage choices over time. By means of various computer programs, the authors attempt to identify emergent features of the marriage network as a whole. Following a discussion of certain methodological aspects of this work, two relatively simple, bipartite network structures are presented: "dividedness" and "sidedness". A number of wider theoretical implications of this perspective are then discussed.

ABSTRACT

Michael HOUSEMAN y Douglas R. WHITE, *Estructuras reticulares de la práctica matrimonial*. — Este artículo propone una nueva óptica del estudio comparativo de los sistemas de alianza, centrado en la coordinación dinámica de las elecciones del matrimonio efectivo. Con la ayuda de diversos útiles informáticos, los autores tratan de identificar las propiedades que emergen del sistema matrimonial en su conjunto. Tras haber introducido en este trabajo algunos aspectos metodológicos, serán presentadas dos formas reticulares relativamente simples, las cuales corresponden a dos modalidades de bipartición del sistema: una « estructura en particiones » y una « estructura de lados ». A continuación nos enfrentaremos a algunos detalles teóricos mas generales de esta perspectiva.